



Mairie de Trégarantec
Ti-Kêr Tregaranteg



TRÉGA' INFOS

Bulletin d'informations municipales

N°1/ Janvier 2024

MÉMENTO

Le Maire et les adjoint.e.s : vous reçoivent sur rendez-vous

Numéros d'urgence/service de garde

Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 17 ou 02.98.83.00.40

Médecin/dentiste de garde: ☎ 15

Pharmacie de garde: ☎ 3237

Ambulances : ☎ 15

Electricité : ☎ 08.10.33.30.29

Service eau/assainissement collectif (CLCL) - ☎ 02.98.83.02.80.

Ambulance : du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jour férié, faire le 15.

Maison de l'emploi / France services Lesneven 8h30-12h/13h30-17h30 (16h30 le vendredi) ☎ 02.98.21.13.14 ou accueil@maison-emploi-lesneven.fr.

Déchetterie de Lesneven : ouvert du Lundi au samedi 9h- 12 h ; 14h-17h45 (fermeture à 11h les 1^{ers} samedis de chaque mois.

Maison de l'enfance :

Crèche/Multi-accueil ☎ 02.98.83.66.50.

Centre de Loisirs/Garderie périscolaire ☎ 02.98.83.69.33 ou ploudaniel@epal.asso.fr

Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles : repamdeslegendes@gmail.com ou ☎ 06.47.82.78. 48.

Marché bio: Le samedi matin de 9h45 à 13h00

La mairie est ouverte au public les mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12h30, lundis et mercredis de 8h30 à 12h30
Tél : 02.98.83.61.65

mairie.tregarantec@wanadoo.fr

<https://tregarantec.bzh/> mairie de Trégarantec

VIE MUNICIPALE / BUHEZ AN TI KER

UUBANISME – PLUI-H

Arrêté en conseil communautaire le 31/05/2023 puis une seconde fois le 15/11/2023, le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUi-H) de la CLCL est soumis à enquête publique du lundi 29 janvier au vendredi 1er mars. (Des avis ont été affichés à la mairie, Kerbiquet et sortie de bourg près du domaine de la Lande.). La commission d'enquête tiendra des permanences à l'hôtel communautaire : lundi 29/01 (9h-12h), mardi 6/02 (16h-19h) et vendredi 1er/03 (13h30-16h) ; ainsi qu'au sein des mairies des 9 communes désignées comme lieu d'enquête sur le territoire de la CLCL (Guissény, Kerlouan, Kernilis, Lanarvily, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, Plouider et Plounéour-Brignogan-Plages). Renseignements (<https://www.clcl.bzh/>). Ensemble des pièces du dossier disponible à compter du lundi 29/01, dès 9h, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5106>. Dossiers papiers complets également consultables aux jours et aux heures d'ouverture des différents lieux de permanences. Informations pratiques ☎ 02.98.21.11.77 ou amenagement@clcl.bzh

ANIMATIONS PLACE FRANCOIS MORVAN

1 / L'équipe du Centre Socioculturel Intercommunal travaille à la réécriture de son projet pour les années à venir.

Pour l'enrichir des attentes et des questions des habitants, nous vous proposons de nous rencontrer le **samedi 10 février de 9h30 à 13h** au marché de Trégarantec.

Nous vous accueillerons avec un café et dans Fulenn, un fourgon aménagé bien reconnaissable

FULENN MAD
L'étincelle des possibles



2/**NOUVEAUTE** Le food Truck de Nina sera présent mercredi 31 janvier 2024 à 18h00, place François Morvan pour vous proposer sa carte de menus « snack »



OPERATION BROYAGE DE SAPINS DE NOEL

Le broyat de sapins de Noel issu de l'opération menée en partenariat avec la CLCL est mis gratuitement à la disposition des habitants de la commune. Les personnes intéressées sont invitées à se rendre sur le haut du parking de la salle polyvalente avec un contenant. Servez-vous, il peut être utilisé pour vos paillasses !

TRANSPORT BREIZH GO / CARTE KORRIGO

KorriGo

Je monte, je valide !

NOUVEAU

A compter du 22/01/2024, chaque élève transporté sur le réseau BreizhGo devra valider sa carte KorriGo à chaque montée dans le car sur son trajet domicile-établissement scolaire à l'aller comme au retour.

Valable sept ans, la carte KorriGo va permettre à chaque enfant transporté de pouvoir charger sur ce support unique plusieurs titres de transport à commencer bien sûr par son abonnement scolaire BreizhGo. Cette carte peut également accueillir les titres de 11 grands réseaux en Bretagne comme par exemple le réseau des TER BreizhGo, le réseau QUB de Quimper Bretagne Occidentale, le réseau Bibus de Brest Métropole ou bientôt le réseau TBK de Quimperlé Communauté. Il est également possible de charger sur la carte KorriGo l'accès à certains services tels que des bibliothèques, des piscines ou encore des abris vélos sécurisés aux abords des gares.

Afin d'accompagner les familles, une page dédiée sur BreizhGo.bzh a été créée permettant aux usagers de trouver les informations nécessaires sur la carte KorriGo.

ORDONNANCE PAR
UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

FINANCIEMENT
DANS LE CADRE
DE LA RÉGION
DE LA UNION
EUROPÉENNE
ET LE PROGRAMME
DE COVID-19

REGION
BRETAGNE

BREIZHGO
Le réseau de transport public 100 % Bretagne

L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européens
de développement régional

RESULTAT DU SONDAGE INSTALLATION D'UNE MACHINE DE BAGUETTES DE PAIN

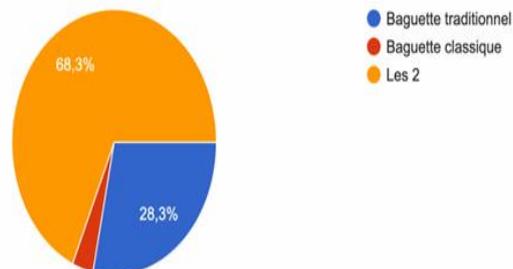
Souhaitez vous voir un distributeur de baguette sur la commune ?

60 réponses



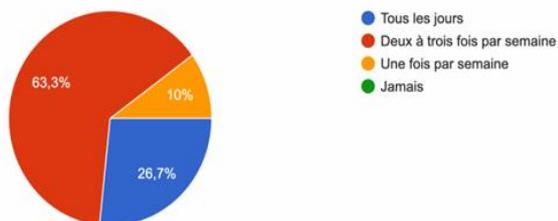
Choix du pain

60 réponses



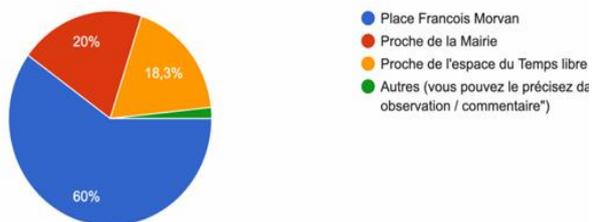
Si la commune disposait d'un distributeur à pain à quelle fréquence l'utiliserez vous ?

60 réponses



Où aimeriez vous voir sur la commune, l'implantation de la machine ?

60 réponses



Observations / commentaires

15 réponses

Pourquoi pas distributeur à pizza également ? 😊

Très bonne idée un distributeur de pain

Près de l'église

Je valide complètement. Très bonne idée

Cela permettrait de faire des économies d'essence mine de rien

Nous sommes très nombreux à nous croiser au Folgoët à pimprenelle et chocolat, leur ouvrier habite la commune, il serait sympa de les faire travailler 😊

Merci à l'équipe municipale pour ce sondage, la commune bouge ça fait du bien ! De belles fêtes de Noël à vous tous

Service indispensable

Observations / commentaires

15 réponses

De préférence à côté de la boîte à livre,
Ou entre les plots de la terrasse du bar merci

Bonjour,
Actuellement je prend la voiture tous les week-ends pour aller chercher mon pain à painprenelle et chocolat et fait le détour en rentrant la semaine de Brest.

Plus que oui pour le distributeur de pain! Et si on pouvait avoir un peu plus d'un stand sur le marché le samedi matin, ce serait Super ! 😊

Très bonne idée !! A installer sans aucune hésitation !!

Excellente idée

J'espère vraiment que ce projet verra le jour 🙌

Très bonne idée

A la place de la boîte aux livres

Voici les résultats du sondage sur la venue d'un distributeur de baguette sur la commune.

Les résultats ne tiennent pas compte des retours de formulaire du tréga'infos:

- Pour un distributeur dans la commune ? 6 pour !
- Fréquence d'utilisation : 2 "tous les jours" et 4 "2 à 3 fois par semaine" !
- L'implantation de la machine : 2 "espace du temps libre" 4 "place Morvan" !
- Choix du pain : 6 "pains tradition" !

L'étude conforte l'idée d'implanter un distributeur au sein de la commune.

Les prochaines étapes seront de trouver un accord entre un boulanger, un distributeur et l'équipe municipale.

INCIVILITES – RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Ces dernières semaines, des plaintes de plus en plus nombreuses ont été portées à la connaissance de la mairie sur les secteurs suivants : résidence du Val, rue des Ajoncs, Domaine de la Lande et Brocéliande. Ces plaintes présentent un point commun, nos amis les "chiens" !

Des règles, qui s'imposent à tous, sont absolument nécessaires pour que nous puissions vivre en harmonie. Ces règles ont, toutes, une bonne raison d'exister et chacun d'entre nous doit s'appliquer à les respecter par une discipline personnelle.

En effet, Il n'est pas acceptable que les déjections canines ne soient pas ramassées par les propriétaires comme il n'est pas acceptable que les chiens classés en 1ère et 2ème catégorie ne soient pas muselés et tenus en laisse.

En conséquence, j'appelle à la civilité les propriétaires de chiens pour que cette situation cesse et ainsi assurer un état de propreté décent sur la commune tout en sachant que nombreux sont ceux qui agissent déjà dans ce sens ! Ainsi, chaque propriétaire de chien doit être doté du matériel permettant de ramasser les déjections de leur animal.

Pour rappel, les personnes prises sur le fait d'abandonner les déjections de leur chien sur l'espace public peuvent être verbalisées par une amende d'un montant de 68 euros selon art. R 633-6 du code pénal. Ces dernières semaines, des plaintes de plus en plus nombreuses ont été portées à la connaissance de la mairie sur les secteurs suivants : résidence du Val, rue des Ajoncs, Domaine de la Lande et Brocéliande. Ces plaintes présentent un point commun, nos amis les "chiens" !

Des règles, qui s'imposent à tous, sont absolument nécessaires pour que nous puissions vivre en harmonie. Ces règles ont, toutes, une bonne raison d'exister et chacun d'entre nous doit s'appliquer à les respecter par une discipline personnelle.

En effet, Il n'est pas acceptable que les déjections canines ne soient pas ramassées par les propriétaires comme il n'est pas acceptable que les chiens classés en 1ère et 2ème catégorie ne soient pas muselés et tenus en laisse.

En conséquence, j'appelle à la civilité les propriétaires de chiens pour que cette situation cesse et ainsi assurer un état de propreté décent sur la commune tout en sachant que nombreux sont ceux qui agissent déjà dans ce sens ! Ainsi, chaque propriétaire de chien doit être doté du matériel permettant de ramasser les déjections de leur animal.

Pour rappel, les personnes prises sur le fait d'abandonner les déjections de leur chien sur l'espace public peuvent être verbalisées par une amende d'un montant de 68 euros selon art. R 633-6 du code pénal.

Par ailleurs, je vous rappelle également que les chiens type Pitbulls, Staffordshire terrier, American Staffordshire, Mastiff, Rottweiler, Tosa et assimilables doivent être muselés et tenus en laisse sur l'espace public. Une déclaration permettant la délivrance d'un permis de détention doit être réalisée auprès de la mairie pour ces catégories. En cas de non-respect de ces règles, les détenteurs encourent une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros.

Comptant sur votre participation afin de faire respecter les règles élémentaires de civisme !

VIE PAROISSIALE - Buhez ar barrez

Calendrier des messes

Dates	CLCL Lesneven
Sam 27/01	Lesneven 18h00
Dim 28/01	Plouider 09h30 Le Folgoet 11h00 Saint Frégant 10h30
Sam 03/02	Lesneven 18h00
Dim 04/02	Ploudaniel 09h30 Le Folgoet 11h00
Sam 10/02	Lesneven 18h00

CHEZ NOS VOISINS – Ha Tro-War

Fabrique d'Imaginaire : spectacle (40 min) au Musée du Léon à Lesneven : *Moi, Émois* de Christelle Philippe [Tout public, dès 8 mois], Mercredi 31 janvier à 17h- 5€ adulte/2,5€ enfant. Objectif : explorer les émotions des tout-petits. La joie, la peur, la tristesse, la colère. Ni bonnes, ni mauvaises, comment accepter ces émotions, leur donner le droit d'exister. Théâtre, musique, danse, cirque ; tous les arts et les sensations seront mis par l'artiste au service des émotions.



ASP-Respecte du Léon :

vendredi 9 février à 20h à la salle Arvorik à Lesneven

Discussion « La fin de vie, si on en parlait avant ? » avec Sandra Meunier,

art-thérapeute en soins palliatifs, et les bénévoles de l'association, entrée gratuite

Une conférence-spectacle à ne pas manquer
suivie d'un échange avec le public
"La fin de vie, et si on en parlait avant ?"
Si on ne peut pas changer la vie, on peut changer le regard qu'on a sur elle
L'ASP-Respecte du Léon vous convie à venir en discuter avec Sandra Meunier (Art-thérapeute en soins palliatifs) et les bénévoles de l'association.



Salle Arvorik
1 Rue du Rétalaire à Lesneven
Vendredi 9 Février 2024 à 20h
Entrée gratuite

Contact : Être-B ASP-Respecte du Léon (Accompagnement Soutien Présence)
Tél : 06-04-09-57-99 Mail : aspduleon@orange.fr



Le collectif Mammennou Dour, avec l'appui de différentes associations, organise un évènement sur la thématique de l'eau au mois de Mai. Une marche sur sept jours depuis l'une des sources de l'Abers Wrac'h jusqu'à son estuaire marin, ponctuée d'animations et de rencontres. Le but est d'établir un dialogue croisé entre les différents acteurs du territoire autour de

notre rapport à l'eau et aux milieux aquatiques. Pour mener au mieux ce projet, nous avons besoin de forces vives supplémentaires. Venez nous rejoindre pour la prochaine réunion qui se déroulera le 7 Février à 19h30 dans le Pays des Abers. Contactez-nous à mammennoudour@proton.me.

ASP Respect du Léon/familles endeuillées : prochaine rencontre jeudi 15 février 2024 à 14h15 à Lesneven
Inscription au 06.04.09.57.99

Atelier nutrition par l'ADMR Lesneven Océane avec la participation de la diététicienne Marine Chapdelaine, exerçant à la maison médicale de Kerlouan.

Cet atelier s'adresse à tous les habitants qui aident un proche en perte d'autonomie du fait de l'âge, vivant à domicile dans une des 35 communes du territoire d'intervention de l'ADMR Lesneven Océane

(bénéficiaires ou non des services de l'ADMR). Les différents thèmes qui seront abordés :

- Les grandes fonctions de l'alimentation
- L'équilibre nutritionnel
- La nutrition de la personne âgée
- La dénutrition : qu'est-ce que c'est, les facteurs de risque, les conséquences, comment la prévenir, qui contacter en cas de doute
- Les textures modifiées
- L'enrichissement de l'alimentation

Chaque participant a la possibilité de suivre les 4 séances. Les séances théoriques dureront 2 heures et la dernière séance 3 heures. Les séances théoriques du 5, 12 et 19 février 2024 auront lieu au siège de l'ADMR, à Lesneven au 2 boulevard des frères Lumière. La séance du 11 mars 2024 se déroulera dans la cuisine pédagogique de la MFR de Plounévez – Lochrist. De plus, des groupes de parole à destination des aidants, animés par la psychologue Laëticia HUTLE, se poursuivent en 2024 au centre social de Lesneven (2 et 16 février, 15 et 29 mars). Inscriptions au 07.85.84.45.35 ou animation@29admr.fr

Charlot Festival ! L'APE Jean Monnet organise un concert samedi 10 février à 18h à la salle Brocéliande

de Ploudaniel. Billetterie sur Hello Asso - APE Jean Monnet, rdv sur la page Facebook de l'événement pour plus d'informations. Entrées : +12ans = 8€, 6-12ans = 5€, gratuit -6ans. Bénéfices dédiés au financement des projets de l'école intercommunale Jean Monnet ».

Ce QR code qui renvoie directement vers le site de réservation :



Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique du Pays des Abers & des Côtes des Légendes. Assemblée Générale dimanche 11 février 2024 à 10h00, salle des Hortensias à Kersaint-Plabennec pour ses adhérents et les sympathisants de leurs activités, résidant sur la commune. Tél : 06 25 41 20 62E-mail : pacl@aappma-aberslegendes.org

Foire à Tout organisée par le Twirling Bâton Lesneven dimanche 25 février 2024 de 8h30 à 16h, espace Kermaria du Folgoët (3€ le m, 1€ le portant non fourni). Inscriptions au 07.81.78.83.00 / tblvidegrenier@gmail.com. **Bulletin** de réservation sur : twirlingbatonlesneven.wordpress.com



Petites annonces :

Exploitation maraîchère (fraises) recherche saisonniers à temps plein du lundi au vendredi, à partir de mi-février 2024 sur la commune de Plouvien et Bourg-Blanc. Postuler par mail : gedekerouvelin@gmail.com